



COMITE DIRECTEUR

28 octobre 2010

Nombre de conseillers élus : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers présents à la séance : 10

Nombre de conseillers excusés ayant donné procuration : 0

Etaient présents sous la présidence de M. le Président André ONIMUS :

Gilbert VONAU, Michel HABIG, Henri MASSON, Jean-Paul DIRINGER, Marc JUNG, Gilbert MOSER, Gérard SCHATZ, Fabienne STICH, Christian SCHMITT.

Etaient excusés :

Jean-Marie REYMANN, Denis REBMANN, Didier VIOLETTE, Annette HUGUENOT, Stéphane ESQUIROL.

Assistaient en outre à la séance :

Jean-Paul OMEYER, Jean-Marie BELLIARD, Michel WALLER, Martine SCHELCHER, François SAUVAGEOT, Alain GRAPPE, Corinne FLOTA, Sofia BEN LOUSSAIEF, Aude ELANDALOUSSI, Caroline SIEGEL.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 5 MAI 2010

Aucune remarque n'a été réalisée sur le PV transmis.
Le Comité directeur l'approuve à l'unanimité.

1 PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)

1.1 Qu'est ce que le Plan Climat ? Ce qu'il faut retenir !

La réflexion sur le Plan Climat a débuté avec la création, dans le cadre de la réactualisation du Conseil de Développement, de la Commission Climat le 08 avril 2009. Sur proposition du Conseil de Développement, le 07 octobre 2009, le Comité Directeur décide officiellement de s'engager dans la démarche « Plan Climat Energie Territorial ».

Pour animer et coordonner la démarche, la chargée de mission Plan Climat a pris ses fonctions le 17 mai 2010. Les décisions prises par les collectivités en matière d'aménagement de leur territoire (les modes de transports, les types d'habitat par exemple), influencent pour de longues années le volume des émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan Climat est :

- **Une démarche volontaire d'animation du territoire**
- **Un cadre de référence** qui rend visible les politiques de la collectivité en matière de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.
- **Une stratégie de développement durable du territoire.** Il permet de passer d'actions ponctuelles menées sur le territoire à une véritable stratégie organisée ; le rôle du Pays n'étant pas de réaliser toutes les actions mais d'assurer la mise en réseau des acteurs et la cohérence des actions.
- Un moyen de garantir le **développement économique local et l'emploi**¹ en utilisant les ressources locales et en développant de nouvelles activités, dans un contexte de hausse inévitable du prix des énergies.
- Un outil pour **lutter contre la précarité énergétique** et améliorer la qualité de vie des habitants
- Une occasion de **connaître la vulnérabilité du territoire** face au changement climatique, afin d'anticiper et de protéger au mieux les habitants et les activités contre les aléas
- Un **dialogue local** en réunissant les acteurs du territoire et les citoyens autour d'un projet de société.
- Des **objectifs quantifiables** et un **programme d'actions** partagés par tous.

¹ Selon EurObserv'er, en France, le secteur éolien emploierait 7500 personnes et le secteur photovoltaïque a 2.110 personnes pour un chiffre d'affaires de 430 M€. Troisième pays en termes d'emplois dans la filière solaire thermique, la France présente un chiffre d'affaires de 395 M€, et plus de 2.300 emplois directs à plein-temps. La filière de la petite hydraulique compte 3.900 emplois et celui de la géothermie 5200. 23000 emplois sont issus de la filière biomasse.

Le Plan Climat s'appuie sur les objectifs nationaux et européens en matière de lutte contre le changement climatique. Ainsi, l'élaboration d'un Plan Climat vise à mobiliser les acteurs locaux autour d'un objectif commun : diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre (Facteur 4) à l'horizon 2050.

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

1.2 Le Plan Climat du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon

1.2.1 Bilan énergétique et émissions de gaz à effet de serre du Pays RVGB

Le diagnostic des consommations énergétiques ainsi que des émissions de gaz à effet de serre du territoire a pu être établi grâce à des données fournies par l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution atmosphérique en Alsace).

Un bilan par communauté de communes a également été réalisé et présenté aux élus référents.

Il en ressort que les émissions de gaz à effet de serre du Pays ont augmenté de près de 13 % depuis 1990 ; notamment dans le secteur des transports routiers et tertiaire (bureaux privés et administrations).

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

1.2.2 Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour le financement du poste a été envoyé à la Région Alsace ainsi qu'à l'ADEME le 05 juillet. Ces instances se sont réunies le 8 octobre pour examiner la candidature, le coût du projet ainsi que son plan de financement prévisionnel et ainsi entériner leur soutien financier au Plan Climat.

Chaque année, un comité de pilotage composé des financeurs se réunira afin de valider les budgets et d'approuver les nouvelles demandes de subventions.

Le Plan Climat est subventionné par l'Union Européenne (FEDER), la Région Alsace et l'ADEME pour 3 ans. Le coût total prévisionnel du projet est estimé à 225 170 Euros sur trois ans (détails en Annexe 3)

Il se décompose en trois volets :

- Le volet animation concerne le financement des frais de personnel, de déplacements et de formation ainsi que le matériel et les équipements. Ces dépenses d'animation sont estimées à 155 169,58 euros pour 3 ans.
Ce volet est subventionné à hauteur de 80%, le solde restant à la charge du Pays s'élevant à 31 033,92 euros.
- Le volet communication concerne le financement des supports et des actions de sensibilisation. Les dépenses de communication sont estimées à 30 000 euros pour 3 ans.
Ce volet est subventionné à hauteur de 60 %, le solde restant à la charge du Pays s'élevant à 12 000 euros pour 3 ans
- Le volet outils de suivi et d'évaluation concerne le financement d'études et de diagnostic. Les dépenses de ce volet sont estimées à 40 000 euros pour 3 ans.

Ce volet est subventionné à hauteur de 60 %, le solde restant à la charge du Pays s'élevant à 16 000 euros pour 3 ans.

Le total maximum de dépenses à engager pour le Pays s'élèverait à 59 034 euros, soit un montant annuel de 19 678 euros.

Le Comité directeur approuve, à l'unanimité, le coût du projet ainsi que son plan de financement. Il autorise le Président à faire la demande de financement à l'Union Européenne (FEDER), la Région Alsace et l'ADEME.

1.2.3 Bilan des activités déjà menées

- Rencontre avec les élus référents climat des communautés de communes et de Merxheim
- Rencontre avec différents acteurs du territoire (associations, membres du conseil de développement...)
- Rédaction du dossier de candidature
- Travail sur la mascotte du Plan Climat ; sondage sur le site Internet, avis du Conseil de Développement et des élus référents
- Réflexion sur le covoiturage ; contact des chargés de mission Plan Climat et des Directeurs de Pays sur la thématique pour la rédaction d'une lettre en faveur d'une prise en charge régionale à travers le site Vialsace
- Réflexion sur l'autopartage et rencontre avec les dirigeants d'Auto'trement
- Rencontre avec l'équipe d'Objectif Climat pour une présentation de leurs activités et notre éventuelle implication dans leur cycle d'actions territoriales
- Rencontre avec Véronique MUNDEL, représentante d'EDF, pour un éventuel partenariat
- Organisation d'une conférence "Je rénove BBC" à la Communauté de Communes de la Vallée Noble, en collaboration avec l'association Alter Alsace Energies (17 septembre)
- Organisation et animation de la réunion de la Commission Climat du Conseil de développement et des élus référents climat (6 octobre)
- Organisation d'une conférence sur les économies d'énergie à la Communauté de Communes Essor du Rhin, en collaboration avec l'association Alter Alsace Energies (16 octobre)
- Organisation et présence au salon des énergies de Sultz (16 - 17 octobre)
- Organisation et animation d'une réunion d'information et d'échange à destination des élus sur les économies d'énergie dans une commune à la Communauté de Communes Essor du Rhin (21 octobre)

Le Comité directeur prend connaissance de ces éléments.

1.2.4 Axes stratégiques de travail

Le Plan Climat est organisé autour de plusieurs instances.

La commission climat du Conseil de Développement et la commission politique climat, réunissant les élus référents de chaque communauté de communes et de la commune de Merxheim, se sont réunis pour une première séance de travail au début du mois d'octobre.

Plusieurs actions prioritaires pour 2010 - 2011 ont ainsi été dégagées :

Habitat et urbanisme :

- Audits énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux
- Création d'un Espace Info Energies
- Etude sur l'éclairage public
- Affichage des bilans énergétiques des bâtiments exemplaires

Transports et déplacements :

- Poursuivre la réflexion sur l'organisation du covoiturage
- Proposition pour étendre le transport à la demande à l'ensemble du territoire
- Entamer la réflexion sur les pédibus (retours d'expériences, difficultés de mise en œuvre...)
- Création de parkings à vélos et de pistes cyclables

Sensibilisation :

- Sensibilisation dans les établissements scolaires du territoire
- Sensibilisation du grand public au travers de conférences et de visites de sites témoins
- Formation des élus (urbanisme durable, économies d'énergie, éclairage public...), qui pourrait être ouverte aux membres du Conseil de Développement intéressés
- Organisation d'une manifestation thématique sur le climat
- Parution d'informations sur le Plan Climat et les actions associées dans les bulletins communaux.

Monsieur Violette, élu référent pour la Communauté de communes de la Vallée Noble, tient à préciser que le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre devra bien être chiffré afin de connaître l'impact des actions.

Mr Onimus précise qu'il s'agit de prendre une décision de principe concernant les actions à réaliser en priorité. Elles ne doivent pas nécessairement être nombreuses ; dès lors qu'une action est réalisée, une nouvelle peut être engagée. Les audits énergétiques constituent une priorité pour la Communauté de communes Essor du Rhin. A Rumersheim, la mise en place d'une chaudière bois collective a permis 55% d'économie sur l'achat d'énergie à l'échelle de 7 bâtiments communaux.

Mr Vonau estime que la mise en place d'un Espace Info Energie est l'une des premières nécessités. Le conseil indépendant est intéressant. Il s'agit de voir si le budget du Pays le permet ou s'il est possible de mutualiser ce poste avec les territoires voisins.

Mr Omeyer souligne que sur le Pays Thur Doller, il y a une forte demande pour l'Espace Info Energie ; le Conseiller est mobilisé à temps plein. Les demandes de la population sont importantes et portent autant sur le photovoltaïque que sur le chauffage bois, l'isolation au niveau des fenêtres...

Mme Elandaloussi donne les chiffres de fréquentation à l'échelle de l'Alsace : 4000 personnes ont fréquenté les Espaces Info Energie en 2009.

Mr Jung : Pour réaliser un conseil, il faut connaître le bien !

Mr Omeyer : Les Conseillers des Espaces Info Energie se rendent chez les particuliers

Mme Elandaloussi rappelle qu'après déduction des subventions, le poste de conseiller Espaces Info Energie coûterait environ 8000€ au Pays et à ses collectivités. Sachant que dans un premier temps, il peut être envisagé de faire réaliser des permanences des Espaces Info Energie des territoires voisins et de promouvoir les visites énergétiques.

Mr Vonau : L'espace Info Energie constitue un projet symbolique ; il induit un contact et un service direct aux habitants du territoire.

Le Comité directeur valide, sur le principe et à l'unanimité, les axes de travail pour les années 2010 et 2011.

1.2.5 Convention de partenariat avec EDF

Sur la période 2008-2011, le groupe EDF s'est engagé à consacrer des moyens financiers spécifiques pour développer des actions au service du développement durable en Alsace et propose un soutien au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon dans la conduite de son Plan Climat.

Pour se faire, le groupe EDF s'engage à :

- désigner deux référents « Energie-Climat » au sein de l'entreprise
- mener des actions de sensibilisation en direction des salariés et citoyens pour réduire la consommation d'énergie
- développer des actions innovantes pour faciliter l'accès à l'énergie et son utilisation efficace pour les habitants démunis
- mener une réflexion sur la mobilité des salariés
- apporter une contribution financière sur diverses opérations de maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables portées par les communes, communautés de communes et le Syndicat Mixte

En contrepartie, le Syndicat Mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à reconnaître à EDF la légitimité de déposer des dossiers de demande de certificat d'économie d'énergie

Le Comité Directeur, à l'unanimité, valide la convention de partenariat avec EDF et autorise le Président à signer cette dernière.

1.2.6 La mascotte du Plan Climat

Le dessinateur retenu pour élaborer la mascotte du Plan Climat est le même que celui qui avait dessiné la Fée de l'eau pour l'évènement « Au fil de l'eau, n'en perdons pas une goutte ».

5 esquisses ont été proposées au membres du Conseil de Développement et aux élus référents climat lors de la réunion du 6 octobre.

Les 19 participants ont majoritairement voté en faveur de l'escargot (16 votes). En deuxième position vient la coccinelle (11 votes) et en troisième le lutin (6 votes).

Les résultats issus du sondage sur le site Internet du Pays : 4 votes pour la coccinelle, 3 votes pour l'escargot et un vote pour la Dame Nature.

Les élus en présence ont voté dans l'ordre pour le lutin, l'escargot puis la coccinelle.

2 ECONOMIE

2.1 Bilan des travaux en matière d'économie

Le premier semestre 2010 a permis au Pays Rhin Vignoble Grand Ballon de mettre en place une animation économique cohérente au niveau du territoire en favorisant plus particulièrement la coopération et le travail en réseau des deux pépinières d'entreprises implantées sur le territoire.

Le Pays a en effet encouragé la création d'entreprise par plusieurs actions au cours du premier semestre, mais aussi a su proposer des manifestations permettant la mise en réseau des créateurs hébergés dans les deux pépinières d'entreprises.

• La création d'entreprise

Le Pays a défini avec le Pôle Emploi de Guebwiller dans le cadre d'une convention, les modalités d'accompagnement et de suivi des demandeurs d'emploi candidats à la création/reprise d'entreprise. Ainsi la chargée de mission anime une fois par mois un atelier ayant pour but d'informer sur les principales étapes de la création d'entreprise et a organisé avec le Pôle Emploi un Salon le 20 Avril 2010 qui a eu lieu à la Pépinière du Florival.

En parallèle ou pour compléter la première étape que consiste l'atelier, la chargée de mission accueille les candidats demandeurs d'emploi, salariés, retraités... en entretiens individuels pour une analyse plus approfondie du projet.

Quelques chiffres :

- 5 ateliers « Parcours de la création d'entreprise » pour 48 participants ;
- 50 porteurs de projets accueillis en entretien individuel ;
- 1 salon de la Création d'Entreprise organisé avec le Pôle Emploi de Guebwiller à la pépinière d'entreprises du Florival. Salon regroupant 10 partenaires du réseau de la création/reprise d'entreprise pour 70 visiteurs.

La création d'entreprise est aujourd'hui vue comme une solution contre le chômage et de nombreux candidats n'ont pas la carrure de devenir chef d'entreprise. Parce que le projet demande un investissement financier trop important, parce que l'idée n'est pas réaliste ni réalisable ou parce que la personnalité du candidat n'est pas en adéquation avec le projet. Les entretiens individuels servent justement à déceler chez le candidat la motivation à créer, à identifier ses atouts mais aussi ses difficultés et enfin de donner toutes les clés afin de prendre la bonne décision : se lancer ou rechercher un emploi ?

Recevoir le candidat dès le début de son parcours permet de définir suffisamment tôt son projet professionnel et ainsi éviter des pertes de temps liés à de mauvais choix.

• Animation économique

Le Pays soutient toutes les initiatives qui pourraient au niveau local favoriser et promouvoir la création d'entreprise et ce par l'organisation du concours « Innover au Pays Rhin Vignoble Grand Ballon » et par le soutien technique au Club Pro de Guebwiller organisateur du « Concours de la Création d'entreprise » .

La chargée de mission a participé notamment à des comités de pilotage pour la promotion de l'hôtel d'entreprises à Ensisheim qui ont débouché sur l'organisation des Portes Ouvertes et des articles dans la presse locales.

Quelques chiffres :

- 5 dossiers présélectionnés sur 10 dossiers en retour pour le concours « Innover dans le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon » ;
- 3 dossiers présélectionnés sur 9 dossiers en retour pour le « Concours de la Création d'Entreprise ».

• Animation des pépinières

La coordination de l'animation des deux pépinières en 2010 n'a pas été possible. La pépinière du Florival à Soultz a ouvert ses portes fin septembre alors que celle de Fessenheim, la Ruche a été inaugurée le 11 Juin 2010.

D'autant que la convention qui définit les missions du Pays et celle de la Communauté de communes de la Région de Guebwiller dans la gestion de la structure n'a pas été respectée, rendant difficile la collaboration et le travail partenarial.

Malgré cette difficulté, il a pu être réalisé des actions à destination des entreprises locataires mais aussi des porteurs de projets de création d'entreprise.

Quelques chiffres :

- 2 conférences thématiques organisées à la pépinière d'entreprises du Florival pour dirigeants d'entreprises, 15 participants ;
- 9 permanences se sont tenues afin d'y accueillir les porteurs de projets en entretien individuel et d'offrir une plus grande proximité aux dirigeants d'entreprises locataires ;
- 5 ateliers « Parcours de la création d'entreprise » y ont été réalisés... (9 en tout à ce jour).

• Autres actions suivies

D'autres projets ont été amorcés :

- attractivité du territoire par une démarche de Green Business (en association avec le CAHR)
- mise en œuvre du projet Tremplin (lutte contre l'illettrisme, projet porté par l'APP de Guebwiller)
- suivi de la Mission Locale et mise en œuvre du projet « 10 000 Permis pour Réussir »
- promotion et suivi de l'hôtel d'entreprises d'Ensiseim (CCCHR et Alsabail)
- participation aux comités de pilotage pour l'organisation du Salon de l'Artisanat à Réguisheim (organisé par la CCCHR)

Le comité directeur prend connaissance du bilan d'activité en matière économique.

2.2 Etude de veille et de définition des actions stratégiques en matière de formation d'emploi et d'insertion professionnelle

L'étude entreprise par le cabinet ESM Consult consistait de manière prioritaire à définir les actions stratégiques que le Pays devrait entreprendre dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle et du développement économique en fonction des problématiques actuelles .

Après avoir établi un état des lieux du marché de l'emploi et de la formation, plusieurs pistes ont été mis en lumière autour des principaux axes :

- Emploi/ Formation : favoriser et rendre possible la décentralisation des actions de formations et les prestations d'accompagnement vers l'emploi sur tout le territoire ;
- Animation économique et attractivité du territoire, notamment par la création d'un relais d'information pour les entreprises du territoire ;
- Coordination de la mise à disposition de locaux : amélioration de la lisibilité de l'offre de locaux sur le territoire ;
- Coordination des acteurs pour la mise en place d'actions définies.

L'objectif étant surtout d'identifier le Pays comme étant un relais territorial dans les domaines emploi/formation/insertion par :

- la coordination des acteurs de la formation, structures d'insertion pour la décentralisation d'actions sur le territoire,
- la mise en lien des acteurs et l'information sur l'offre de mise à disposition de locaux.

Martine Schelcher présente son étude et retrace les différents besoins :

- *besoin de liens / coordinations à l'échelle du territoire ;*
- *besoin d'une structure/personne ressource bien identifiée par le territoire et pour les partenaires de la formation, de l'emploi et d' l'insertion ;*
- *besoin d'une structure à même de faire émerger / redescendre les projets et les actions sur le territoire ;*
- *besoins de locaux ; l'idéal aurait été de permettre le regroupement sur un même lieu des différents acteurs de l'emploi et de la formation.*

Mr Grappe pose la question du dynamisme de l'Allemagne et des besoins en formation d'allemand. Mme Schelcher répond que de nombreux organismes existent et à ce titre rappelle que la Communauté de communes Essor du Rhin a réalisé un travail en ce sens.

Mr Vonau regrette qu'en France, les chefs d'entreprises ne soient pas encouragés à investir. Un changement de mentalité devrait s'opérer. Mr Habig rajoute que la frilosité des banques rajoute aux difficultés rencontrées par les entreprises. Mr Onimus souligne qu'il y a un manque de dialogue social en France. Mme Schelcher répond que, pour aider ces entreprises, il s'agit de former les demandeurs d'emplois en fonction des besoins des entreprises. Il s'agit là d'une première piste de travail.

Le comité directeur est prend connaissance de l'étude et de ses conclusions/

2.3 Non reconduction du poste de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières » et devenir des actions d'animation économique

Devant les dysfonctionnements rencontrés dans la coopération de l'animation de la pépinière et le non respect de la convention correspondante, le Président est amené à proposer la suppression du poste du chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières ». Il est à noter que les deux Communautés de communes disposant de pépinières se sont dotées depuis de services de gestion à même de pouvoir porter l'animation. Néanmoins, un certain nombre de travaux effectués par la chargée de mission, hors pépinières, pose la question de leur devenir tel que les ateliers créateurs du Pôle emploi, le conseil créateur individualisé,

Actions	Description	Suite à donner
Accueil des porteurs de projets	Le Pays offre sur le territoire un service unique d'information, d'orientation et de conseil auprès des personnes désireuses de créer leurs entreprises. Ce service est gratuit et disponible auprès des candidats à la création habitant sur le territoire du Pays mais aussi dépendant du bassin d'emploi de Guebwiller.	Seul service permettant de « valider » le projet et de définir les étapes restant à accomplir pour la création. Les agents de développement économique de chaque Communauté de communes reprennent l'accueil des créateurs sur leurs territoires respectifs.
Animation « Atelier création d'Entreprise»	Le Pays anime un atelier gratuit sur une demi journée/mois qui permet d'informer sur les principales étapes de la créations d'entreprises, sur l'ensemble des aides et des acteurs de la création/reprise d'entreprise.	Aucun acteur du réseau de la création d'entreprise dispose sur notre territoire d'un siège ou de permanences permettant l'accueil des candidats à la création. Abandon ?
Promotion des pépinières	Plan de communication commun : présentation des structures d'accueil lors des ateliers, des rendez-vous créateurs et des salons et auprès de tous les acteurs intervenant dans le conseil à la création reprise d'entreprise.	Chaque communauté de communes communique sur leurs structures respectives.
Concours CEEI	Le concours permet de mettre en valeur l'esprit d'entreprendre des porteurs de projet et de favoriser la création d'entreprise dans le territoire.	Abandon ? Organisation par l'équipe du Pays ?
Suivi de la Mission Locale Haut Rhin Nord	Participer aux réunions et servir de relais et d'intermédiaire entre la Mission Locale et les Communauté de communes. Appui et développement de projets à mettre en place sur le territoire.	Prise en charge par chaque Communauté de communes ? Suivi par l'équipe du Pays ?
Projet « Tremplin »	Projet porté par l'APP de Guebwiller et visant à sensibiliser les entreprises sur l'illettrisme dont les salariés peuvent être touchés. Le rôle du Pays consiste à apporter un support technique permettant une meilleure communication auprès des collectivités et des entreprises du territoire.	Il a été judicieux de s'impliquer dans ce projet afin de faire bénéficier l'ensemble des salariés des entreprises du territoire. Le choix de s'associer au Pays, pour l'APP, est surtout due à la volonté de s'adresser à un seul interlocuteur qui centralise et transmet les informations. Prise en charge par chaque Communauté de communes ? Abandon ?
Valorisation du territoire	Avec le CAHR et l'appui méthodologique de la BPI, le Pays a entrepris des démarches de marketing territorial visant à mettre en valeur le territoire et attirer les entreprises extérieures. Il a d'abord été décidé de se tourner exclusivement vers l'économie verte (Green Business) puis d'étendre la démarches à toutes les branches économiques. Dans un premier temps, il s'agissait de	Sans suite.

	<p>faire l'inventaire de tout ce que le territoire pouvait apporter à une entreprise : services, formation, entreprises locales...</p> <p>Dans un second temps, de formaliser l'offre du territoire et enfin de prospecter les entreprises ciblées et, pour finir, de présenter le territoire dans des salons spécialisés et de réaliser des communications dans la presse...</p>	
Suivi Emploi Formation	<p>L'étude qui a été réalisée par le cabinet ESM Consult relevait un certain nombre de lacunes sur le territoire pour la mise en place des actions décentralisées dans le domaine de l'emploi/formation.</p> <p>Les conclusions de cette étude redéfinissent les missions du Pays dans ces domaines et lui donne une place d'intermédiaire entre les collectivités (Région, Communauté de communes, communes) et les structures d'insertion et de formation.</p> <p>Le Pays acquiert un rôle d'information, d'orientation mais aussi de représentation de tout le territoire afin d'apporter plus de services.</p>	<p>Suivre l'Emploi Formation au niveau du Pays est l'échelle la plus pertinente.</p> <p>Le Pays peut apporter un appui dans la coordination des acteurs et ainsi être identifié comme interlocuteur unique.</p> <p>Sans suite ?</p>

Les élus du Comité directeur valident la non-reconduction du poste de chargé(e) de mission « création d'entreprises - animation des pépinières ». Ils décident de prendre position sur la suite à donner aux actions réalisées par le Pays en matière d'économie ultérieurement lors d'une réunion de bureau.

2.4 Remise des prix Concours CEEI

Le jury du 4^{ème} concours "Innover dans le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon" se réunit le 11 Octobre 2010 . Il a étudié les 5 dossiers présélectionnés sur les 10 dossiers déposés. la remise des prix de la 4^{ème} édition du concours de l'Innovation à lieu le 15 octobre à la pépinière La Ruche à Fessenheim.

Les deux candidats qui n'ont pas obtenus de prix se verront attribués un coffret cadeau, RegioBox, d'une valeur de 103 euros .

Le Comité directeur valide, à l'unanimité :

- ***la répartition de l'enveloppe de 2 000 euros pour les prix du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon de la manière suivante :***
 - ***le 1^{er} prix : 1000 €***
 - ***le 2^{ème} prix : 650 €***
 - ***le 3^{ème} prix : 350 €***
- ***l'attribution de deux coffrets cadeau pour les deux candidats n'ayant pas obtenus de prix.***

3 STRATEGIE

3.1 Projets potentiels pour 2010 - 2011 - 2012

Le contrat de Pays 2007-2010 entre la Région Alsace et le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon définit une enveloppe financière de 164 244 € pour la réalisation de projets Pays qui cadrent dans les objectifs que s'est fixée la Région Alsace. A l'heure actuelle, la Région nous a octroyé 141 772 € sur cette enveloppe :

- 100 000 € pour les deux pépinières ;
- 8 000 € pour deux Salons de l'artisanat ;
- 8000 € pour l'événement Eau ;
- 8252 € pour le site internet ;
- 13061 € pour la carte touristique ;
- 1250 € pour le concours des créateurs d'entreprises du Club Pro ;
- 3200€ pour la Mission de veille « Emploi - Formation »).

Le solde de la DLE est donc de 22472 € / 16.794 € (les subventions régionales prises en compte dans le décompte sont les subventions accordées, non les subventions versées). Ce solde pourrait être utilisé sur des projets à réaliser en 2010 et 2011 dans la mesure où ces derniers sont démarrés avant la fin de l'année.

Plusieurs projets pourraient être réalisés avec cette enveloppe :

- le salon de l'artisanat de la CC CHR (4000€),
- une étude juridique sur le rapprochement entre le Pays et le SCOT (10 000 €) ;
- une étude touristique sur la stratégie territoriale (office de tourisme de pôle) ;
- un projet sur l'amélioration des déplacements cyclables notamment est/ouest et transfrontalière (étude, communication, ...) ;
- autres ?

Monsieur Omeyer souligne que la Région Alsace est très favorable au rapprochement entre les Pays et les SCOT. A ce titre, la Région soutient les structures qui font ce type de démarche dans le but d'accroître la cohérence territoriale. L'aide au fonctionnement pourrait être bonifiée (sous réserve de validation par la Région Alsace) et passer de 75 000 € à 100 000 €. Cette aide au fonctionnement pourrait être augmentée de 5000 € pour le fonctionnement du Conseil de développement. De manière générale, dans le cadre de la nouvelle politique de la Région Alsace, l'ensemble des actions qui seront financées le seront en fonction de l'impact territorial (10 à 50%). Un accent particulier sera mis sur certains types d'actions ou de projets tels que la mise en réseau, les campagnes de sensibilisation, la desserte en Haut débit...

Le contrat de Pays 2007-2010 pourra prendre en compte que les dépenses du début de l'année 2011 mais en aucun cas celle du second semestre. L'étude concernant le rapprochement entre le SCOT et le Pays pourrait être intégrée mais ce n'est pas le cas pour le salon de l'artisanat dans la mesure où il se déroule en septembre 2011.

Le Comité directeur valide l'ensemble des projets stratégiques qui lui ont été soumis :

- le premier est en cours de construction ;
- le second peut être lancé au mois de novembre ;
- les derniers demandent d'être approfondis au courant de l'année 2011.

3.1.1 Salon de l'artisanat de la CC CHR

Le Salon de l'Artisanat a été organisé en 2002, 2005, 2008 par la Communauté de communes Essor du Rhin et en 2009 par la Communauté de communes de la Région de Guebwiller.

La Communauté de communes Centre Haut Rhin organisera à son tour cet événement, les 24 et 25 septembre 2011 à Réguisheim.

De la même façon qu'il l'a fait pour les précédentes éditions, le Pays pourra participer au financement de la manifestation à hauteur de 4000 euros sur ses fonds propres. Il pourra également demander un financement à la Région Alsace au titre de la politique du Pays (si possible à hauteur de 4000 euros).

Cette aide est conditionnée à l'association de la structure Pays au projet ainsi qu'à la participation d'artisans implantés sur le territoire Pays hors Communauté de Communes Centre-Haut-Rhin.

Le Comité directeur à l'unanimité :

- ***valide son implication dans le projet ;***
- ***valide les financements sur les fonds propres du Pays à hauteur de 4000 € ;***
- ***autorise le Président à réaliser la demande de financement complémentaire auprès de la Région Alsace au titre du Pays.***

3.1.2 Etude juridique sur le rapprochement Pays / SCOT

Suite à la non-reconnaissance officielle de notre Pays par l'Etat, le Président souhaite engager une réflexion sur le rapprochement entre le Syndicat mixte du SCOT et le Syndicat mixte du Pays avec pour objectif d'obtenir un Syndicat mixte unique à la carte. Ce rapprochement a pour objectif une simplification politique, administrative et technique :

- rapprocher les réflexions SCOT et Pays,
- réduire la multiplication des couches administratives,
- simplifier la gestion administrative : budget unique, fonctionnement unique, instances uniques, mutualisation des réunions,
- clarification et simplification auprès des administrés,
- manque de motivation et d'investissement de l'un ou l'autre des membres.

L'étude conseil pour le rapprochement du syndicat mixte du Pays et du syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon a pour but de définir stratégiquement la démarche (fusion des deux Syndicats mixtes, suppression du Syndicat mixte PAYS et reprises de ses compétences par le Syndicat mixte SCOT, ...) et de sécuriser juridiquement cette dernière.

L'étude pourra comprendre 2 tranches :

- une tranche ferme concernant l'analyse des différentes solutions qui s'offrent aux deux syndicats mixtes avec leurs avantages et leurs contraintes ; elle constituera un véritable outil d'aide à la décision pour les élus du territoire ;
- une tranche conditionnelle pour l'accompagnement juridique de la solution retenue (démarche, rédaction des pièces administratives, ...).

Le Comité directeur, à l'unanimité :

- ***valide le projet et l'étude correspondante ;***
- ***autorise le Président à lancer le marché et à le signer ;***
- ***autorise le Président à réaliser la demande de financement à hauteur de 8000€ auprès de la Région Alsace au titre de la dotation libre d'emploi du Contrat de Pays 2007-2010 ;***
- ***valide le budget correspondant à hauteur de 10 000 €.***

3.1.3 Etude sur la stratégie touristique territoriale

Dans un premier temps , l'objectif de la démarche est de réaliser une étude de stratégie touristique permettant de définir une organisation (dans sa version la plus aboutie sous la forme d'un OT de pôle, par exemple) coordonnée et pérenne intégrant tous les acteurs du territoire relevant du tourisme et de manière prioritaire les Offices de Tourisme.

Dans la foulée, une déclinaison plus opérationnelle est envisagée dans la réalisation de deux projets distincts cités dans la charte de Pays :

- Le développement des circulations douces Est / Ouest. La thématique des itinéraires cyclables a déjà été abordée à de nombreuses reprises à la fois par les élus du Pays et les membres du Conseil de développement. Elle est appuyée aujourd'hui par la mise en place du Plan climat territorial.
- La réalisation d'un projet touristique structurant (Ile du Rhin / «pôle aquatique » de la bande rhénane /base de loisir dans la Plaine ?).

Le Comité directeur s'accorde sur le fait qu' un travail sur la stratégie touristique territoriale et les projet qui en découlent fait partie des priorités du Pays. Il s'agira dans les prochains temps d'affiner et de creuser cette question. Une demande de financement à la Région Alsace sera effectuée en ce sens au courant de l'année 2011.

4 GESTION DU SYNDICAT MIXTE

4.1 Bilan du site internet

Quelques chiffres sur la fréquentation du site internet du SCOT et du Pays RVGB :

- Entre 800 et 1200 visites par mois ; entre 550 et 900 visiteurs par mois ; soit 1 à 2 visites/mois/visiteurs ; 32 visites par jour en moyenne ;
- Fréquentation plus importante en milieu de semaine (entre mardi et jeudi) ;
- Fréquentation importante durant la journée entre 9h et 19h, moyenne entre 20 et 23h et faible entre 0 et 7h ;
- Durée moyenne de connexion au site : beaucoup de connexions de courte durée ; 13 minutes en moyenne : ce chiffre a baissé dans les 4 mois suivant la mise en ligne (15 minutes) et a tendance à stagner depuis 6 mois (environ 10 minutes actuellement) ;
- Phrases clefs les plus utilisées : Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon, SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon, manifestations, activités culturelles et sites touristiques du territoire, pépinières d'entreprises du territoire, transports en commun du territoire, Gerplan de Guebwiller
- Connexions fréquentes depuis les sites de la ville d'Ensisheim et de la Communauté de communes Centre-Haut-Rhin et Essor du Rhin plus épisodiquement depuis les sites de la Région Alsace, Communauté de communes de la Vallée Noble ; Ville d'Issenheim.

Le Comité directeur prend connaissance de ce bilan. La création de liens entre les sites de Communes et Communautés de communes du Pays pourrait améliorer la visibilité du site (Cf ; sites internet de Ensisheim, Centre-Haut-Rhin et Essor du Rhin).

4.2 Convention de fonctionnement SCOT / Pays

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pourvoit aux besoins du SCOT en matière de moyens humains et administratifs.

Il est proposé au Comité Directeur du SCOT de réaliser une convention qui réglerait les engagements entre le Pays et le SCOT et dans laquelle :

- Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon s'engage à ce que sa structure assure :
 - les travaux administratifs du SCOT,
 - le suivi du Schéma Directeur,
 - la suivi et l'encadrement de la procédure de révision du Schéma directeur et l'élaboration du SCOT,
 - la réalisation d'un site internet commun.
- Le Syndicat mixte du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon pré-finance la partie des charges administratives (locaux, personnel, moyens) correspondante à ces tâches ainsi que la gestion du site internet.
- En contre-partie, le Syndicat mixte du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe forfaitairement au financement des charges administratives et techniques à hauteur de 40 000 euros.

Le Comité Directeur, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Président à signer cette dernière.

4.3 Indemnité de Conseil de le Trésorerie de Guebwiller

Le 11 juin 2008, le Comité directeur avait alloué à Mme Carteron Marie-Dominique, Trésorier de Guebwiller, pour l'année 2007 et les suivantes, le bénéfice de l'indemnité de conseil prévu par l'arrêté interministériel précité. Elle sera calculée sans modulation par application des dispositions prévues à l'article 4 du même arrêté. Madame Carteron quitte ses fonctions à la trésorerie de Guebwiller à compter du 1^{er} septembre 2010 et sera remplacée par Monsieur Teulière Georges. Il s'avère donc nécessaire de modifier le destinataire de cette indemnité.

Monsieur le Président rappelle au Comité directeur la nature des prestations spécifiques de conseils et d'assistance que la trésorerie de Guebwiller peut apporter au Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon dans les domaines budgétaires, économiques, financiers et comptables.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieur de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements locaux ;

Il est proposé au Comité Directeur de poursuivre le concours du trésorier en qualité de conseiller financier du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Comité Directeur décide, à l'unanimité, dans le cadre de leurs fonctions de trésorier :

- ***d'allouer à Mme CARTERON Marie-Dominique, le bénéfice de l'indemnité de conseil jusqu'au 31 août 2010 (soit 8/12^{ème} de l'indemnité 2010) ;***

- d'allouer à Monsieur TEULIERE Georges, le bénéficiaire de l'indemnité de conseil à compter du 1^{er} septembre 2010 (soit 4/12^{ème} de l'indemnité 2010) pour l'année 2010 ainsi que pour les années suivantes.

L'indemnité de Conseil est prévue par l'arrêté interministériel 16 septembre 1983 précité. Elle est calculée sans modulation par application des dispositions prévues à l'article 4 du même arrêté.

4.4 Cadeau à une employée

Dans le cadre de la non reconduction du poste de Chargée de mission économique et au départ prochain de Sofia Ben Loussaief, il est proposé d'offrir à cette dernière un cadeau de départ sous la forme de Régio Box pour une valeur maximale de 110 €.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, cette proposition.

4.5 Amortissement

Suite au vote du budget du 11 mars 2010, le détail des amortissements se fait comme suit :

Dépense de fonctionnement	
6811	12 633.00 €
Recette d'investissement	
2805	10 844 €
28183	1 462 €
28184	272 €
28188	55 €

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, le détail des amortissements ci-dessus.